Acte mis en ligne le : 19/09/2025

Nantes Métropole

Direction Générale Cultures et Arts dans Ville

Décision n°2025 - 825

Objet : Tarifs de vente d'articles boutique au Chronographe

Réf : 8.9.3

Décision

La Présidente,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°2020-32 du 17 juillet 2020 (point 14.3.11) portant délégation du Conseil à la Présidente pour prendre toute décision de fixer et modifier les tarifs des produits vendus dans les boutiques annexes des établissements culturels,

Vu l'arrêté n°2025-43 du 21 mai 2025 portant délégations de fonctions et de signature de la Présidente aux élus,

Considérant que dans le cadre de la politique culturelle de Nantes Métropole, les établissements métropolitains sont amenés à vendre des produits en boutique,

Considérant que dans le cadre de l'histoire du site portuaire antique de Ratiatum sur lequel l'établissement a été construit et dans le cadre de son exposition permanente et ses activités culturelles, le Chronographe souhaite vendre différents articles en lien avec l'archéologie, le site antique Ratiatum et faisant référence au Chronographe.

L'ensemble des produits est présenté dans le tableau ci-dessous :

Titre des ouvrages / Dénomination des objets	Prix de vente TTC
Jeux de 7 familles - Antiquité	7,50 €
Étymologie pour les enfants Latin et grec ancien	8,90 €
Quelle Histoire - Les Gaulois	5,00 €
Quelle Histoire – Les Romains	5,00 €
La fabrique de la France, 20 ans d'archéologie préventive	29,00 €
Mes p'tits docs – Les Gaulois	7,90 €

Mes petites questions - Romains	9,50 €
Qui a peur de l'archéologie ? La France face à son passé	21,90 €
Trésors de l'archéologie. Petites et grandes découvertes pour éclairer le présent	8,00 €
Les recettes d'Arckéo ! Mon petit livre de cuisine ancienne	12,50 €
303 Mondes souterrains	15,00 €
303 Climat de l'Ouest	15,00 €
303 Nuit	15,00 €

Décide

Article 1. De fixer le tarif de vente du produit boutique indiqué dans le tableau ci-dessus.

Article 2. De charger Monsieur le Directeur Général de Nantes Métropole, le Comptable public, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Nantes, le 18 SEP. 2025

Pour la Présidente
Le Vice-Président délégué,
Anthony DESCLOZIERS

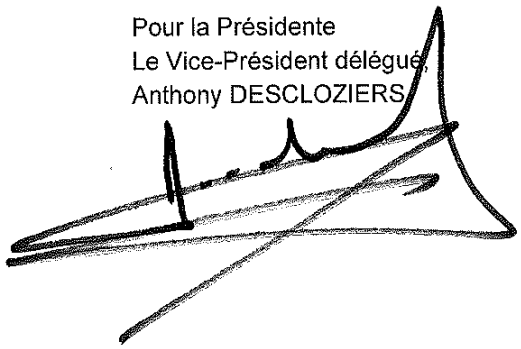

mis en ligne le :

19 SEP. 2025

Accusé de réception en préfecture
044-244400404-20250918-2025_825DEC-AU
Date de télétransmission : 19/09/2025
Date de réception préfecture : 19/09/2025